



# EGOUTS

## AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Avis public est par les présentes donné que les rôles spéciaux pour les égouts construits dans les rues sous mentionnées dans la Ville de Montréal, à savoir:

- ST-ANDRE depuis la rue Bélanger à la rue Beaubien.
- ST-ANTOINE, depuis la fin de l'égout existant à une distance de 75 pieds à l'est de la rue Fulford.
- 9ème AVENUE, depuis la rue Masson au chemin de la Petite Côte.
- BROWN, depuis la rue Ontario à la rue Forsyth.
- BROWN, depuis la rue Forsyth à la rue Hochelaga.
- CHEMIN DE LA COTE STE-CATHERINE, depuis l'avenue Sunset à une distance de 16 pieds de l'avenue Hazelwood.
- COWAN, depuis la rue Bélanger jusqu'à la ligne de la Montreal Park & Island Railway Company, en allant vers le nord.
- CUVILLIER, depuis la fin de l'égout existant à la rue Duquette, une distance de 200 pieds.
- TERRASSE GUINDON, depuis la rue Fullum jusqu'au bout de ladite Terrasse.
- HOGAN, depuis la ligne sud de la rue Sherbrooke jusqu'à la propriété de la Cie des Abbatoirs.
- RICHELIEU, depuis la rue du Collège à une distance de 240 pieds en allant vers l'est.
- ROUVILLE, depuis la rue St. Germain à la rue Darling.

sont complétés et les rôles sont maintenant déposés au bureau du sousigné à l'Hôtel de Ville.  
Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelques taxes ou contribution foncière sont par les présentes sommées d'en payer le montant au sousigné, à son bureau dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,  
Trésorier de la ville.

Bureau du Trésorier de la Ville,  
Hôtel-de-Ville,  
Montréal, 28 août 1911.



# DEPT. DES INCENDIES DE MONTREAL

## Prolongation de délai

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le délai pour la réception des soumissions pour "appareil à moteur" et "pompes à vapeur" pour le département des incendies. est prolongé et expirera MARDI, le TROIS OCTOBRE prochain, à midi, au lieu du 31 août.

Toutes les soumissions adressées au Bureau des Commissaires devront être accompagnées d'un chèque accepté sur une banque canadienne à charte pour un montant équivalent à 10% du prix demandé dans la soumission, ledit chèque devant être enfermé dans la même enveloppe que la soumission.

(Par ordre du Bureau).

L. N. SENECAI,  
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 29 août 1911.



# SEWERS

## NOTICE TO RATEPAYERS.

Public Notice is hereby given that the Special Rolls of Assessment for the construction of Sewers in the under-mentioned streets or sections of streets, viz:

- ST. ANDRE, from Bélanger to Beaubien.
- ST-ANTOINE, from the end of the existing sewer to a point of 75 feet east of Fulford street.
- 9th AVENUE, from Masson to Petite Côte Road.
- BROWN ST., from Ontario to Forsyth St.
- BROWN ST., from Forsyth to Hochelaga.
- COTE ST. CATHERINE ROAD, from Sunset Avenue to within 16 feet of Hazelwood Avenue.
- COWAN, from Bélanger to the Montreal Park & Island Railway Company's line northwards.
- CUVILLIER, from the existing sewer to Duquette St., a distance of 200 feet.
- TERRACE GUINDON, from Fullum St. to the end of said Terrace.
- HOGAN, from the south side line of Sherbrooke St., to Abbatoir property.
- RICHELIEU, from College St. to a distance of 240 feet eastwards.

ROUVILLE, from St. Germain St. to Darling St. in the City of Montreal are completed and are now deposited in the office of the undersigned, in the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are required hereby to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,  
City Treasurer.

City Treasurer's Office,  
City Hall,  
Montreal, 28 August, 1911.



# MONTREAL FIRE DEPT.

## Extension of Time

PUBLIC NOTICE is hereby given that the date for the reception of tenders for "Motor Apparatus" and "Steam Engines" for the Fire Department, is extended from the 31st August to TUESDAY, the 3rd OCTOBER next, at noon.

All tenders submitted for the consideration of the Board of Commissioners must be accompanied by an accepted cheque on a Canadian chartered bank for an amount equal to 10% of the amount of the tender, the said cheque to be enclosed in the same envelope as the tender.

(By order of the Board).

L. N. SENECAI,  
Secretary.

Commissioners' Office,  
City Hall,  
Montreal, 29th August, 1911.